



Fonds d'Action Sociale, de Prévention et de Promotion de la Santé

So'Lyon Mutuelle met à votre disposition un **Fonds d'Action Sociale**, de **Prévention** et de **Promotion de la Santé** vous permettant de bénéficier, sous condition de ressources, **d'une aide exceptionnelle afin de faire face à un problème de santé.**

100% à vos côtés

Grâce au Fonds d'Action Sociale, j'ai pu faire face à mes dépenses de santé exceptionnelles



DOMAINES D'INTERVENTION ANNUELLE

Prothèses et appareillage

- Prothèses dentaires, orthodontie
- Verres ou lentilles à l'exclusion des montures
- Prothèses capillaire ou autres

Traitement myopie par laser

Bilans, séances (en lien avec la santé)

Lorsque les bilans et les séances sont prescrits par un médecin, depuis moins de six mois, et non remboursés par la Sécurité Sociale. La prescription doit préciser la durée du traitement.

Implants dentaires

(hors nomenclature)

Prothèses auditives

Aide ménagère

Sur prescription médicale datant de moins de six mois et fourniture du devis ou de la facture

DÉCOUVREZ NOTRE AIDE SPÉCIFIQUE

Forfait spécial annuel, cumulable avec l'aide classique

Fauteuil roulant, appareillage et aménagement médicalement justifiés

Vous devez nous fournir la décision accord ou refus de la MDPH et/ou de la Maison du Rhône et/ou CNRACL

Plafonné à 1 000€, dans la limite des frais engagés

Sans délai de carence si l'accident survient pendant la première année du contrat

COMMENT BÉNÉFICIER DU FAS ?

- Être adhérent à So'Lyon Mutuelle depuis au moins 12 mois consécutifs et sous conditions
- Être à jour de ses cotisations

Les décisions de la commission du Fonds d'Action Sociale demeurent à sa seule appréciation en application du Règlement Mutualiste.

PLAFONDS (revenu net/ mois)

	CELIBATAIRE	COUPLE 1 adhérent	COUPLE 2 adhérents	FAMILLE Monoparentale	FAMILLE Monoparentale avec garde alternée
Sans enfant	2 000€	2 500€	3 100€	-	-
1 enfant	-	3 100€	3 700€	3 000€	2 700€
2 enfants	-	3 700€	4 300€	3 600€	3 000€
3 enfants	-	4 200€	4 800€	4 200€	3 300€
+ de 3 enfants	-	Part supplémentaire de 600 € par enfant (ex : 1 couple (2 adhérents So'Lyon) avec 4 enfants : 4 800 € + 600 € = 5 400 €)			
Enfant handicapé	-	Part complémentaire de 600 € (ex : 1 couple (2 adhérents So'Lyon) avec 2 enfants dont 1 enfant handicapé : 4 200 € + 600 € = 4 800 €)			

Envoyez ou déposez votre dossier complet accompagné des pièces justificatives nécessaires (liste au verso du formulaire à télécharger sur notre site internet) :

So'Lyon Mutuelle
Service FAS

28 rue Narcisse Bertholey 69600 OULLINS Ou par email : fas@solyon-mutuelle.fr



par Internet :
www.solyon-mutuelle.fr



par téléphone :
04 27 19 02 19
du lundi au vendredi 8h30-17h30



en agence :
**28 rue Narcisse Bertholey
69600 OULLINS**

du lundi au jeudi 8h30-12h30 / 13h30-17h00,
le vendredi 8h30-12h30 / 13h30-16h30



Retrouvez-nous
sur les réseaux
sociaux